

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 03367
Numéro SIREN : 411 132 186
Nom ou dénomination : A C R

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt 39585

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 03-04-2019

N° DE DEPOT : 2019R039585

N° GESTION : 1997B03367

N° SIREN : 411132186

DENOMINATION : A C R

ADRESSE : 105 rue des Moines 75017 Paris

DATE D'ACTE : 29-03-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

ACR
Société par actions simplifiée au capital de 7 622 euros
Siège social : 105 rue des Moines 75017 PARIS
411 132 186 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 29 Mars,

A 10 heures,

Les associés de la société ACR, société par actions simplifiée au capital de 7 622 euros, divisé en 100 actions de 76,22 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 105 rue des Moines 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 411 132 186, sur convocation du président faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Jean KALIFA possédant 78 actions

Monsieur David TOURNEBISE possédant 22 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean KALIFA en qualité de Président.

Monsieur David TOURNEBISE est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

Monsieur Jean KALIFA en qualité de Président expose que pour des raisons personnelles, il ne désire plus exercer désormais les fonctions de Président de la Société. Il a donc présenté sa démission de ses fonctions de Président.

JK 51

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Jean KALIFA de démissionner de ses fonctions de Président à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Président à compter de ce jour pour une durée indéterminée Monsieur David TOURNEBISE demeurant 9, rue des Grands Champs 16710 SAINT YRIEIX.

Monsieur David TOURNEBISE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur David TOURNEBISE déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général à compter de ce jour pour une durée indéterminée Monsieur Jean KALIFA demeurant 5 Avenue Pigné 34800 CEYRAS.

JK 151

Monsieur Jean KALIFA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Jean KALIFA déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Associé et Président
Jean KALIFA

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Associé et secrétaire
David TOURNEBISE

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a more complex, scribbled structure on the right.

